

**Lettre ouverte à Monsieur le Sénateur Maire de Massy
à propos du projet immobilier privé du 72 rue Jean Jaurès**

Ce projet a été présenté le 1^{er} juin dans une réunion publique qui s'est tenue à l'école Moreau.

Le terrain mesure 17 à 20 m de large sur 110 m de long selon l'architecte, plutôt 130 m voire plus, d'après nous.

Derrière un immeuble formé de deux pavillons accolés en R + 2 + combles côté rue, il est prévu de construire un groupe de pavillons en bande de niveau R + 1 + combles et un groupe de pavillons de niveau RdC + combles au fond du terrain. Au total, 35 appartements d'une taille moyenne de 60 m² allant du studio au F5 et 35 places de parking en sous-sol. A l'intérieur de l'ensemble, la circulation ne sera possible que par un sentier piéton de 1,80 m de large.

Nous regrettons la disparition de la jolie petite maison en meulière. Certes des travaux de rénovation intérieure sont nécessaires, mais elle fait partie du patrimoine du quartier et nous souhaitons qu'elle soit conservée et intégrée au projet. Cela d'autant plus qu'elle est remplacée par des pavillons tout à fait quelconques sur le plan architectural.

Nous regrettons aussi la très forte occupation du sol par les constructions : le charme du quartier pavillonnaire des Gravières issu d'un lotissement de 1927 réside dans les nombreux petits pavillons situés dans des jardins, donc dans un espace urbanisé mais restant très vert. La densification de l'habitat, si elle est inéluctable, nous semble devoir demeurer raisonnable.

Le parking souterrain s'arrête en milieu de terrain. Il reste 60 à 70 m après le parking pour rejoindre les dernières maisons. Comment cela se passera-t-il pour les déménagements, les livraisons lourdes ? Plus gênant encore : comment les pompiers accéderont-ils aux pavillons du fond ?

35 parkings pour 35 logements : cela est sans doute règlementaire, mais cela paraît largement insuffisant dans les faits. Que faire des voitures en excédent ou de celles des visiteurs alors que le stationnement rue Jean Jaurès est déjà saturé, la circulation problématique et que l'on fait disparaître de nombreux garages.

Se pose aussi le problème des ordures ménagères : l'emplacement proposé par le promoteur semble bien petit pour accueillir les poubelles de 35 logements. Ces poubelles vont envahir les trottoirs qui sont étroits dans cette rue et provoquer une gêne pour les piétons.

En conclusion, Monsieur le Sénateur Maire, nous vous demandons de ne pas autoriser la mise à exécution de ce projet.

Massy, le 13 juin 2017

Le Conseil d'Administration de DVAMP ?

DEMAIN, VIVRE A MASSY-PALAISEAU ?

Association loi de 1901

n° d'agrément Urbanisme : 950838 – n° d'agrément Environnement : 950837

Siège social : 29 rue des Ruelles – 91300 Massy

Site : www.dvamp.fr - Courriel : contact@dvamp.fr